

S805-DIST

CONCEPTION ARCHITECTURALE ET REGLEMENTATION INCENDIE

Cette formation présente les paramètres essentiels de sécurité incendie à prendre en compte à la conception d'un projet selon qu'il dépend de la réglementation incendie relative aux codes de l'urbanisme, du travail, de la construction et/ou de l'habitation et de l'environnement.

Objectifs opérationnels

- Intégrer les bons réflexes et les paramètres de sécurité incendie au démarrage d'un projet de construction
- Classer le type d'un bâtiment, en déduire l'activité et la réglementation applicables
- Préciser les conditions d'implantation d'un projet de construction, des dispositions constructives et notamment du choix de la distribution intérieure des locaux
- Optimiser les coûts, limiter les conflits ainsi que les reports de délai du projet

Public Concerné



Heures

Jour

- Architectes
- Ingénieurs et techniciens des cabinets d'architecture
- Ingénieurs et techniciens en bureau d'études, en organisme de contrôle agréés, de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Incendie : statistiques, conséquences, étude de faits réels

- Principes généraux de la prévention incendie
- Comportement au feu des matériaux (Euroclasses et Eurocodes)

Panorama des textes réglementaires

- Établissements Recevant du Public (ERP)
- Immeubles de Grande Hauteur (IGH)
- Immeubles de moyenne hauteur (IMH)
- Habitations
- Code du travail
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Règles APSAD

Acteurs de la prévention

- Bureaux d'études, organismes de contrôle agréés, les différents corps de métier
- Services instructeurs : Direction Départementale des territoires (DTT), Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), Commissions de sécurité
- Commission de sécurité, organisation et fonctionnement
- Rôle du maire, pouvoir de police spéciale des ERP et des IGH, dossiers d'urbanisme
- Personnes ressources

Responsabilités des acteurs

- Articulation des textes réglementaires
- Responsabilité et obligations du maître d'ouvrage, des constructeurs, des installateurs, des aménageurs et des exploitants
- Sanctions administratives, pénales et cas concrets de jurisprudence
- Gestion des avis défavorables des commissions de sécurité

Obligation de dépôts de dossiers

- Réforme du code des autorisations d'urbanisme
- Procédures et constitution des dossiers : Permis de Construire (PC), déclaration préalable, autorisation de travaux

Version : S805DIST-20231229



Règles élémentaires à respecter

- Conception d'un projet : implantation, isolement vis-à-vis des tiers, accessibilité des bâtiments, façades accessibles, conception de la distribution intérieure, espaces d'attente sécurisés pour les utilisateurs de fauteuils roulants, systèmes de sécurité incendie, défense extérieure contre l'incendie
- Construction
- Réception des travaux

Réglementation incendie et concept architectural

- Dérogations et mesures compensatoires : solutions techniques et économiques
- Ingénierie incendie : stabilité au feu des structures, désenfumage
- Du prescriptif pur à une approche par objectifs
- Respect de l'esprit des textes et des objectifs de sécurité à atteindre
- ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement)
- Résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrages
- Instruction Technique (IT) n° 246 relatif au désenfumage
- Evolutions réglementaires "atteintes par objectifs" Loi Elan Loi ESSOC

Maîtrise des difficultés : pièges à éviter

- Difficultés rencontrées par les corps de métiers sur le terrain
- Relationnel entre les différents acteurs de la prévention
- Attentes du bureau prévention des SDIS : échanges en amont
- Attentes des architectes, leur représentation en commission centrale de sécurité

Cette formation est également réalisable en présentiel.

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'exercices pratiques sur des cas concrets et d'études de cas.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont téléchargeables par l'apprenant sur la plate-forme de classe virtuelle lors de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

La formation en classe virtuelele est réalisée en synchrone sur une plate-forme web et permet notamment la visualisation de tous les supports multimédias de l'intervenant, les échanges et l'interactivité au sein du groupe (webcame, micro, tchat, partages d'écran avec prise en main à distance...)

Les apprenants reçoivent par mail leur invitation à se connecter sur la plate-forme de Classe virtuelle de Ginger formation. Pour y participer, il est nécessaire qu'ils disposent d'un ordinateur muni d'une webcan et d'un micro et, connecté à internet en bonne reception.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et ancien officier supérieur des sapeurs pompiers professionnels, Chef de Groupement Prévention (ER), membre et animateur des Commissions de sécurité, expert préventionniste au sein de la Commission Nationale Prévention (FNSPF) et responsable d'un BET en ingénierie sécurité incendie

Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

Version : S805DIST-20231229



La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés. Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél.: 0130852490

Mail: formation@groupeginger.com

Version : S805DIST-20231229